

 <p>ACADÉMIE DE TOULOUSE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>RECRUTEMENT EN SECTIONS BINATIONALES</p> <p>ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC</p>
---	---

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

❖ Qu'est qu'une section binationale ?

Les sections binationales permettent la double obtention du baccalauréat en série générale et de leur équivalent, l'Abitur allemand pour la section Abibac, le Bachillerato espagnol pour la section Bachibac, l'Esame di stato italien pour la section Esabac, par reconnaissance diplomatique et institutionnelle.

Cette double certification valorise un parcours de formation biculturel et bilingue, qui favorise la mobilité au niveau européen tout en permettant l'accès aux universités allemandes, espagnoles ou italiennes.

Le cursus en section binationale engage l'élève et sa famille pour 3 ans. En cas de rupture de cet engagement l'élève sera amené à réintégrer l'établissement du secteur dont il relève, car la dérogation ne vaut que pour cette formation.

❖ Profil de l'élève

Cette formation est ouverte aux élèves de 3^{ème} obtenant un passage en seconde, susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues), avant l'entrée en classe de première, motivés et intéressés par la langue et la culture du pays et ayant un bon potentiel de progression dans la langue vivante de la section.

L'autonomie et la capacité de travail sont des atouts indispensables compte tenu de la charge de travail supplémentaire induite par la formation.

Concernant le cas particulier des élèves bilingues qui n'auraient pas suivi l'enseignement linguistique correspondant au collège, l'évaluation en langue est réalisée lors d'un entretien organisé par le lycée de la section envisagée.

❖ La scolarité

Pendant trois ans, l'élève bénéficie d'un enseignement dans la langue choisie en littérature ainsi qu'en histoire-géographie ; ces enseignements se substituent aux horaires des enseignements communs de ces mêmes disciplines.

Les horaires sont :

- en sections Bachibac et Esabac : de 7h en seconde puis 8h en 1^{ère} et terminale
- en section Abibac de 9h en seconde puis 10h en 1^{ère} et terminale

❖ Calendrier

Le dossier complet doit être :

déposé au collège avant le : envoyé au lycée avant le : 07 mai 2026

❖ Liste des établissements proposant des sections binationales

ABIBAC	Lycée Victor Hugo à Colomiers (31), St Sernin à Toulouse (31).
BACHIBAC	Lycées Pyrène à Pamiers (09) ; Jean Jaurès à Saint-Affrique (12) ; Pierre d'Aragon à Muret (31) ; Victor Hugo à Colomiers (31) ; Edmond Rostand à Bagnères de Luchon (31) ; Maréchal Lannes à Lectoure (32) ; Clément Marot à Cahors (46) ; René Billières à Argelès-Gazost (65) ; Lapérouse à Albi (81) ; Jules Michelet à Montauban (82).
ESABAC	Lycée Pierre de Fermat à Toulouse (31). Pas de possibilité d'internat.

Date et signature de l'élève :

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

F	AVIS DU PROFESSEUR DE LANGUE VIVANTE				
		Insuff.	Moyen	Bien	Très bien
	Capacités méthodologiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Capacités linguistiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Capacités de communication	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Niveau de certification A2/B1 du Cadre Européen Commun de Référence des Langues (CECRL) :					
A2 : _____ B1 : _____					
Nom du professeur :			Signature :		
G	AVIS COMPLÉMENTAIRE DU PROFESSEUR PRINCIPAL				

Signature du professeur principal :

H AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

A _____ le _____ **Signature du chef d'établissement :**